



# VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

### Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice	: 27
Présents	: 22
Absents	: 5
Absents représentés	: 5
VOTANTS	: 27

### Secrétaire de séance :

M. Pierrick GARNIER

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,  
M. Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, Mme Corinne BOURDON,  
M. Paul COURTAS, Mme Karine NEIL, M. Laurent HESSE, Maires adjoints,  
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS,  
M. Pierrick GARNIER, Mme Annick LHOSTE, Mme Aline MERCIER, Mme  
Lélia STADLER, M. Jérôme LENOIR, M. Thierry LOPEZ, Mme Valérie  
GOURITEN, Mme Delphine MAZURE, M. Lucien CAILLOU,  
M. Jean-Gabriel LAINEY, M. Jean-François FOUCHER, Mme Sandrine  
POMMIER, Conseillers municipaux.

### ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Eric CAVERS (pouvoir à Mme COME)  
M. Dominique MUNERET (pouvoir à M. PEYRESAUBES)  
Mme Brigitte BARDINA (pouvoir à Mme SAINT-MARS)  
Mme Jocelyne THOUROT (pouvoir à Mme NEIL)  
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à M. LAINEY)

**Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :**

- Désigné, à l'unanimité, M. Pierrick GARNIER, Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

### **DELIBERATIONS**

Par délibération n°2017-06-01 :

- Désigné les délégués et les suppléants des conseils municipaux pour les élections sénatoriales 2017 comme suit :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 24

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Mandats de délégués	Mandats de suppléants
Agir pour l'Avenir de Morigny-Champigny	22	14	5
Ensemble Poursuivons pour Morigny-Champigny	2	1	0

Sont désignés délégués :

M. Bernard DIONNET  
Mme Corinne BOURDON  
M. Eric CAVERS  
Mme Karine NEIL  
M. Yves PEYRESAUBES  
Mme Catherine COME  
M. Laurent HESSE  
Mme Annick LHOSTE

M. Paul COURTAS  
Mme Lélia STADLER  
M. Pierrick GARNIER  
Mme Brigitte BARDINA  
M. Edmond WEIGANT  
Mme Valérie GOURITEN  
M. Jean-Gabriel LAINEY

Sont désignés suppléants :

M. Jérôme LENOIR  
Mme Annick SAINT-MARS  
M. Thierry LOPEZ  
Mme Aline MERCIER  
M. Dominique MUNERET

Par délibération n°2017-06-02 :

Approuvé, à la majorité par 25 voix pour et 2 abstentions, l'opération d'investissement au titre de l'exercice 2017, consistant à créer une « Maison du Bel Age », autorisé M. le Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, dans le cadre du contrat de ruralité, à hauteur de 70% du montant HT du projet et approuvé le plan de financement s'y rapportant comme suit :

Opération	Montant prévisionnel HT	DSIL 2017 sollicitée	Part restant à la charge de la commune HT	Echéancier prévisionnel de réalisation et des dépenses
Création d'une Maison du Bel Age	500 000 €	350 000 €	150 000 €	2017
	(dont 5 000 € de marge pour imprévus)	(70 %)	(30 %)	2019

Par délibération n°2017-06-03 :

Approuvé à l'unanimité l'opération d'investissement pour l'aménagement de trottoirs et approuvé le plan de financement y afférent comme suit :

Trottoir rue Notre Dame des Prés	Montant HT	PASR 2017		Autof.	
		Montant	Taux	Montant	Taux
	53 572 €	16 072 €	30%	37 500 €	70%

Trottoir rue de la Tourelle	Montant HT	ACAD 2014		PASR 2017		Autof.	
		Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
	39 445 €	7 395 €	19%	11 834 €	30%	20 217 €	51%

Trottoir rue Saint Germain	Montant HT	ACAD 2014		PASR 2017		Autof.	
		Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
	40 068 €	11 550 €	29%	12 020 €	30%	16 498 €	41%

Par délibération n°2017-06-04 :

Décidé à l'unanimité d'adhérer au Réseau départemental des collectivités citoyennes et désigné M. PEYRESAUBES pour représenter la commune auprès du réseau ;

Par délibération n°2017-06-05 :

Pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France relatives à la vérification des comptes et l'examen de la gestion de la Semardel pour les exercices 2011 à 2015 ;

Par délibération n°2017-06-06 :

Autorisé à l'unanimité ses représentants au sein des instances de la Semardel à percevoir des rémunérations sous la forme de jetons de présence, de rémunérations directes ou de remboursement de frais, dans la limite mensuelle équivalente à 5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et précisé qu'en cas de prise de fonction en qualité de vice-président, ce plafond est fixé à 15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Par délibération n°2017-06-07 :

Décidé à l'unanimité de majorer les tarifs de la TLPE pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

Type de dispositif	Tarifs en vigueur jusqu'au 31/12/2017	Tarifs en vigueur à compter du 01/01/2018
Dispositif publicitaire et pré enseigne inférieur ou égal à 50 m2 (procédé non numérique)	12.32 €/m2	12.40 €/m2
Dispositif publicitaire et pré enseigne supérieur à 50 m2 (procédé non numérique)	24.64 €/m2	24.80 €/m2
Enseignes inférieures ou égales à 7m2	0 €	0 €
Enseignes supérieures à 7 m2 et inférieures ou égales à 12 m2	Exonération	Exonération
Enseignes de +12 m2 à 50 m2	24.64 €/m2	24.80 €/m2
Enseignes supérieures à 50 m2	49.28 €/m2	49.60 €/m2
Dispositif publicitaire et pré enseigne inférieur ou égal à 50 m2 (procédé numérique)	36.96 €/m2	37.20 €/m2
Dispositif publicitaire et pré enseigne supérieur à 50 m2 (procédé numérique)	73.92 €/m2	74.40 €/m2

Par délibération n°2017-06-08 :

Décidé à l'unanimité d'organiser le temps scolaire comme suit à compter de la rentrée 2017-2018 :

lundi : 8h30-11h30/13h30-16h30

mardi : 8h30-11h30/13h30-16h30

jeudi : 8h30-11h30/13h30-16h30

vendredi : 8h30-11h30/13h30-16h30

Par délibération n°2017-06-09 :

Décidé à l'unanimité d'abroger la délibération n°2017-03-13 portant sur l'adoption du Projet Educatif Territorial et précisé que le règlement type départemental s'appliquerait si la demande de la commune pour le retour à l'organisation du temps scolaire sur quatre jours était refusée ;

Par délibération n°2017-06-10 :

Décidé à la majorité par 23 voix pour et 4 voix contre de fermer les services « NAP », « Sports » et « Communication » et de supprimer les postes y afférents. Ces décisions, prises après avis favorable du Comité Technique, font suite aux contraintes financières auxquelles la commune fait face, notamment suite à l'information des services de l'Etat portant sur la multiplication du montant des pénalités appliquées à la commune. Ainsi, les charges de personnel étant le premier poste de dépense, leur baisse constitue un levier d'action considérable retenu dans le cadre de la restructuration nécessaire au maintien, à terme, de l'équilibre budgétaire de la collectivité.

Seront donc supprimés au 1<sup>er</sup> septembre prochain :

- 3 postes d'agent d'animation
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'attaché territorial

Par délibération n°2017-06-11 :

Décidé à la majorité par 25 voix pour et 2 abstentions de supprimer les postes non pourvus suivants, après avis favorable du Comité Technique :

Au 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- 6 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoint d'animation
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe

Au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Par délibération n°2017-06-12 :

Décidé à l'unanimité de créer les postes suivants, suite à un départ à la retraite et à la réussite d'un agent lors de l'examen professionnel d'agent de maîtrise :

- 1 poste de brigadier
- 1 poste d'agent de maîtrise

Par délibération n°2017-06-13 :

Approuvé à l'unanimité la répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales entre la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne et les communes membres par dérogation au régime de droit commun, telle que détaillée dans le tableau annexé au présent compte-rendu ;

Par délibération n°2017-06-14 :

Autorisé à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel à la CAESE ;

Par délibération n°2017-06-15 :

Approuvé à l'unanimité une motion contre les nuisances aériennes ;

- Reçu une information ou échangé sur :

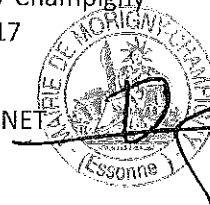
- ♦ L'état d'avancement du projet d'installation de vidéosurveillance,
- ♦ La qualité des Nouvelles activités périscolaires (NAP) dont les élèves ont pu bénéficier pendant les trois années de mise en œuvre, M. le Maire ayant chaleureusement remercié les services et agents impliqués dans cette réussite,
- ♦ Le départ de l'agent en charge des conseils municipaux pour un poste à responsabilités au sein d'une autre collectivité et la reprise de ce service par un agent en interne.

**M. le Maire a sollicité d'éventuelles questions, et, l'ordre du jour étant épuisé,  
a clos la séance à 23 heures 46.**

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus  
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny  
Le 4 juillet 2017

Le Maire,  
Bernard DIONNET



Affiché le : 05/07/2017

		Répartition du FPIC de droit commun			Répartition du FPIC avec maintien de la contribution à 396 559 €		
Code INSEE	Nom Communes	Population DGF de la commune	Prélèvement de droit commun	par habitant	Population DGF de la commune	Prélèvement retenu par CAESE	par habitant
91001	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	324	2 412,00 €	7,44 €	324	1 797,00 €	5,55 €
91016	ANGERVILLE	4 283	36 413,00 €	8,50 €	4 283	26 615,00 €	6,21 €
91022	ARRANCOURT	157	1 142,00 €	7,27 €	157	848,00 €	5,40 €
91035	AUTHON-LA-PLAINE	386	2 974,00 €	7,70 €	386	2 185,00 €	5,66 €
91067	BLANDY	126	1 027,00 €	8,15 €	126	743,00 €	5,90 €
91075	BOIS-HERPIN	76	574,00 €	7,55 €	76	422,00 €	5,55 €
91079	BOISSY-LA-RIVIERE	629	5 696,00 €	9,06 €	629	4 160,00 €	6,61 €
91081	BOISSY-LE-SEC	702	5 348,00 €	7,62 €	702	3 913,00 €	5,57 €
91098	BOUTERVILLIERS	452	3 683,00 €	8,15 €	452	2 635,00 €	5,83 €
91100	BOUVILLE	687	5 481,00 €	7,98 €	687	4 024,00 €	5,86 €
91109	BRIERES-LES-SCELLES	1 203	16 212,00 €	13,48 €	1 203	11 660,00 €	9,69 €
91112	BROUY	147	1 199,00 €	8,16 €	147	879,00 €	5,98 €
91130	CHALO-SAINT-MARS	1 250	10 447,00 €	8,36 €	1 250	7 705,00 €	6,16 €
91131	CHALOU-MOULINEUX	445	3 277,00 €	7,36 €	445	2 420,00 €	5,44 €
91137	CHAMPLOTTEUX	389	2 431,00 €	6,25 €	389	1 809,00 €	4,65 €
91145	CHATIGNONVILLE	60	761,00 €	12,68 €	60	567,00 €	9,45 €
91222	ESTOUCHES	248	1 827,00 €	7,37 €	248	1 300,00 €	5,24 €
91223	ETAMPES	25 075	263 273,00 €	10,50 €	25 075	197 842,00 €	7,89 €
91240	FONTAINE-LA-RIVIERE	253	1 913,00 €	7,56 €	253	1 395,00 €	5,51 €
91248	FORET-SAINTE-CROIX	178	1 253,00 €	7,04 €	178	929,00 €	5,22 €
91294	GUILLEVAL	846	8 125,00 €	9,60 €	846	5 964,00 €	7,05 €
91374	MAROLLES-EN-BEAUCE	226	1 429,00 €	6,32 €	226	1 045,00 €	4,62 €
91390	MEREVILLE	3 263	32 000,00 €	9,81 €	3 263	23 809,00 €	7,30 €
91393	MEROBERT	598	4 243,00 €	7,10 €	598	3 104,00 €	5,19 €
91399	MESPUITS	214	1 451,00 €	6,78 €	214	1 072,00 €	5,01 €
91414	MONNERVILLE	407	3 585,00 €	8,81 €	407	2 651,00 €	6,51 €
91433	MORIGNY-CHAMPIGNY	4 512	49 667,00 €	11,01 €	4 512	36 584,00 €	8,11 €
91469	ORMOY-LA-RIVIERE	1 176	8 380,00 €	7,13 €	1 176	6 178,00 €	5,25 €
91495	PLESSIS-SAINT-BENOIST	321	2 397,00 €	7,47 €	321	1 787,00 €	5,57 €
91508	PUISELET-LE-MARAIS	304	2 115,00 €	6,96 €	304	1 571,00 €	5,17 €
91511	PUSSAY	2 113	17 977,00 €	8,51 €	2 113	13 247,00 €	6,27 €
91526	ROINVILLERS	93	807,00 €	8,68 €	93	586,00 €	6,30 €
91533	SACLAS	1 835	15 400,00 €	8,39 €	1 835	11 439,00 €	6,23 €
91544	SAINT-CYR-LA-RIVIERE	535	4 911,00 €	9,18 €	535	3 602,00 €	6,73 €
91547	SAINT-ESCOBILLE	521	4 083,00 €	7,84 €	521	2 937,00 €	5,64 €
91556	SAINT-HILAIRE	417	3 299,00 €	7,91 €	417	2 441,00 €	5,85 €
91613	CONGERVILLE-THIONVILLE	241	1 686,00 €	7,00 €	241	1 266,00 €	5,25 €
91629	VALPUISEAUX	676	4 608,00 €	6,82 €	676	3 428,00 €	5,07 €
<b>TOTAL COMMUNES</b>		<b>55 368</b>	<b>533 506,00</b>	<b>9,64 €</b>	<b>55 368</b>	<b>396 559,00</b>	<b>7,16 €</b>
<b>TOTAL CAESE</b>			<b>270 674,00</b>			<b>407 621,00</b>	
<b>TOTAL TERRITOIRE</b>			<b>804 180,00</b>			<b>804 180,00</b>	